



# MANDARINE GLOBAL PROPERTY

Code LEI : 969500X7NB0VRHU7PI43

## Rapport annuel

31 décembre 2024

Société de gestion : Mandarine Gestion  
Siège social : 30, Avenue Kléber • 75016 Paris  
Dépositaire : CACEIS Bank

Publication des prix d'émissions et de rachats : tenue à disposition des porteurs de parts chez la société de gestion

**I. Rapport de gestion ..... 3**

1. Orientation des placements ..... 3

2. Politique d'investissement ..... 10

3. Déontologie ..... 13

**II. Comptes annuels ..... 17**

Bilan Actif

Bilan Passif

Compte de résultat

**III. Comptes annuels - Annexes.....**

A. Informations générales

B. Évolution des capitaux propres et passifs de financement

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

## I. Rapport de gestion

### 1. Orientation des placements

#### OPC d'OPC

Jusqu'à 10 % de l'actif net.

#### OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion est d'obtenir une performance, nette de frais, supérieure à l'indicateur de référence composite composé de 50% de l'indicateur FTSE EPRA/NAREIT Eurozone Total Return EUR (dividendes nets réinvestis) et de 50% de l'indicateur FTSE EPRA/NAREIT North America Index Net TRI EUR (dividendes nets réinvestis), sur la durée de placement recommandée de 5 ans.

#### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer la performance de son investissement est l'indicateur de référence composite composé à 50% de l'indicateur FTSE EPRA/NAREIT Eurozone Total Return EUR (Code Bloomberg : NEPEU) et de 50% de l'indicateur FTSE EPRA/NAREIT North America Index Net TRI EUR (Code Bloomberg : TRGNAE).

Les indicateurs FTSE EPRA/NAREIT Eurozone Index et FTSE EPRA Nareit North America Index sont des indicateurs de la gamme d'indicateurs EPRA/NAREIT Global Real Estate Index Series. Ces indicateurs sont calculés par la société FTSE Russell.

- L'indicateur FTSE EPRA/NAREIT Eurozone Index est composé des principales capitalisations boursières du secteur de l'immobilier de la zone Euro. L'indicateur est libellé en euros et sa performance est calculée dividendes nets réinvestis
  - L'indicateur FTSE EPRA Nareit North America Index est composé des principales capitalisations boursières liquides du secteur de l'immobilier en Amérique du Nord. L'indicateur est libellé en euros et sa performance est calculée dividendes nets réinvestis
- L'administrateur de ces indicateurs « FTSE International limited » est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indicateurs de référence tenu par l'ESMA. Cet indicateur est disponible sur le site : <https://www.ftserussell.com/>

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 (appelé également "BMR") du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, Mandarin Gestion dispose d'une procédure de suivi des indicateurs de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indicateur ou de cessation de fourniture de ces indicateurs.

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que la composition du portefeuille peut s'éloigner de celle de son indicateur de référence. Il permet à l'investisseur d'apprécier le profil de risque du Fonds. La performance et la composition du portefeuille du Fonds pourront s'éloigner sensiblement de celle de son indicateur de référence.

#### STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

##### Stratégies utilisées

Le fonds est investi de 75 % minimum à 100% maximum de son actif net, en actions de sociétés cotées du secteur immobilier et de foncières cotées, de toutes zones géographiques et notamment en zone Euro et en Amérique du Nord avec une limite de 30% maximum de l'actif net pour les pays émergents. Ces sociétés ont des revenus provenant majoritairement de la détention, la gestion et/ou du développement d'actifs immobiliers.

Afin de pouvoir réaliser l'objectif de gestion, la stratégie d'investissement repose sur une gestion active et discrétionnaire. Le gérant visera, sans que ce soit une contrainte, une allocation cible du portefeuille action de 50% sur la zone EURO et 50% sur la zone Amérique du Nord (hors pays émergents le cas échéant). Aucune corrélation n'est à rechercher avec l'indicateur de référence : la composition du portefeuille ne suit pas celle de l'indicateur et la performance du Fonds peut s'éloigner durablement de cette référence. La politique de gestion combine une approche « top down » visant à identifier les zones géographiques et sous - secteurs immobiliers jugées à fort potentiel et une approche « bottom-up » basée sur l'analyse fondamentale des sociétés immobilières et des foncières cotées.

La sélection des titres intègre de façon systématique la prise en compte des critères liés à l'Environnement, au Social et à la qualité de la Gouvernance (« critères ESG »).

La stratégie d'investissement du FCP Mandarine Global Property repose sur l'analyse extra financière et financière.

• **Analyse extra-financière :**

L'analyse extra-financière est menée en amont de l'analyse financière sur la sélection de valeurs éligibles pour le fonds et s'appuie sur la recherche ESG approfondie de Sustainalytics.

L'objectif est d'obtenir une note moyenne pondérée du portefeuille supérieur à la notation ESG moyenne de l'univers d'investissement du FCP après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées.

L'univers d'investissement regroupe les valeurs susceptibles d'entrer, par leurs critères, dans le portefeuille du fonds, c'est-à-dire les valeurs du secteur immobilier et foncier coté, en zone euro et en Amérique du Nord.

Les principaux critères d'analyse des entreprises sont : Les politiques sociales, la qualité de la présence dans les pays en développement, les politiques environnementales, la gouvernance, le respect des droits de l'Homme, les relations nouées avec l'ensemble des parties prenantes (clients, fournisseurs, communautés locales, sociétés civiles, actionnaires...).

À titre d'exemples, quelques indicateurs pour la sélection des entreprises :

- Critères environnementaux : gestion des émissions de gaz à effet de serre, préservation de la biodiversité, gestion des déchets, ...
- (ii) Critères sociaux : formation et gestion des compétences, politique de santé et de sécurité, conditions de travail, ...
- (iii) Critères de gouvernance : indépendance du conseil d'administration, pourcentage de femmes dans les postes de direction, efficacité des systèmes de contrôle interne, ...
- (iv) Respect des Droits de l'Homme et droits du travail : lutte contre les discriminations, dialogue social, ...
- (v) Engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales : impact économique de l'entreprise sur ses territoires d'implantation.

La sélection s'effectue selon une logique de classement, réalisée en fonction des critères suivants :

- score ESG Sustainalytics (échelle de notation allant de 0 à 100)
- niveau de controverses Sustainalytics (échelle allant de 1 à 5)

Le gérant privilégiera une approche basée sur l'évaluation du portefeuille dans sa globalité dont la notation ESG devra refléter la prise en compte de ces critères.

Le gérant devra procéder à des ajustements sur le portefeuille dans le cas où la note moyenne pondérée devenait inférieure à celle de l'univers d'investissement, après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées.

L'univers des valeurs sur la base de ces critères est revu à minima trimestriellement.

Le taux d'analyse ou de notation extra-financière, exprimé en nombre d'émetteurs, sera supérieur à :

- 90% pour les actions émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays « développés », les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit investment grade, la dette souveraine émises par des pays développés ;
- 75% pour les actions émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays « émergents », les actions émises par des petites (capitalisation inférieure à 5 Mds€) et moyennes capitalisations (capitalisation comprise entre 5 et 10 Mds€), les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit high yield et la dette souveraine émise par des pays « émergents ».

Concernant l'investissement sur les OPC limité à 10% maximum de l'actif net et les produits de taux : Le processus de sélection repose sur des critères qui ne sont pas des critères ESG.

Alignement avec la Taxonomie : Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales mais ne s'engage pas à réaliser des investissements prenant en compte des critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Il n'est toutefois pas exclu que le fonds puisse réaliser des investissements sous-jacents qui prennent en compte ces critères.

L'objectif d'alignement du fonds avec la Taxonomie est de 0 % de l'actif net.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

#### • Analyse Financière :

L'analyse financière repose sur une analyse fondamentale approfondie des sociétés, de leurs portefeuilles d'actifs, de leurs indicateurs financiers et s'appuiera notamment sur les éléments suivants :

Qualité des actifs immobiliers détenus par la société :

- Nature des actifs sous-jacents (logements / bureaux / commerces...);
- Situation géographique (pays, ville, centre / périphérie...);
- Impact environnemental (efficacité énergétique, certifications, biodiversité...);
- Qualité et diversité des locataires notamment au regard de leur activité.

Qualité de la gestion de la société :

- Structure de l'actionariat ;
- Qualité du management ;
- Stratégie d'investissement (« pipeline »), voire de désinvestissement, et la qualité de la mise en œuvre de cette stratégie ;
- Capacité de maintenir un taux d'occupation élevé garantissant un flux de loyers ;
- Capacité de faire progresser les loyers à moyen / long terme ;
- Politique de la société en matière de distribution et de financement.

Qualité des indicateurs financiers :

- Niveaux de valorisation : actif net réévalué, Discounted Cash Flows, comparaison des multiples boursiers ;
- Décote par rapport à une estimation conservatrice des actifs détenus ;
- Potentiel d'appréciation de la rentabilité et des cash flows ;
- Évolution des taux d'occupation des locaux ;
- Analyse de l'endettement.

Cette politique de gestion peut conduire le gérant à sélectionner un nombre limité de valeurs et notamment à investir, jusqu'à 80% maximum de l'actif net, dans des valeurs de petites et moyennes capitalisations (jusqu'à 10 milliards d'euros lors de l'investissement).

L'allocation résulte d'une allocation stratégique et tactique dans le respect des investissements et expositions suivantes :

Pondération des actifs :	Exposition Minimum	Exposition Maximum
<b>Marché actions</b>	<b>75%</b>	<b>100%</b>
<i>Dont Small et Midcaps</i>	0%	80%
<b>Marché des Taux</b>	<b>0%</b>	<b>25%</b>
<b>Risque de Change</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>
<b>Pays émergents</b>	<b>0%</b>	<b>30%</b>

#### Actifs (hors dérivés intégrés)

##### • Actions :

Le Fonds sera exposé à hauteur de 75 % minimum à 100 % maximum de l'actif net, aux marchés actions internationaux, principalement des sociétés du secteur immobilier et des foncières cotées, de toutes zones géographiques, notamment en zone Euro et en Amérique du Nord, avec une limite de 30% maximum de l'actif net pour les pays émergents et de toutes tailles de capitalisations, y compris des actions de petits et moyennes capitalisations (jusqu'à 10 milliards au moment de l'investissement) jusqu'à 80% de l'actif net.

##### • Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Le Fonds pourra être investi jusqu'à 25 % de l'actif net sur les marchés de taux et ce, sans contrainte de notation, de zone géographique avec toutefois une limite de 30% maximum de l'actif net pour les pays émergents, de durée et de répartition entre dette

publique et dette privée.

Pour ce qui concerne les produits de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle ne s'appuie pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation et met en place une analyse du risque de crédit et les procédures nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres, afin de décider de les céder ou les conserver.

Le Fonds n'aura pas recours aux obligations contingentes convertibles.

#### • OPC :

Le Fonds peut être investi à hauteur de 10 % en parts ou actions :

- d'OPCVM de droit français ou étranger qui ne peuvent investir plus de 10 % de leur actif en parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement ;
- De FIA de droit français ou de FIA établis dans d'autres États membres de l'UE ;
- De fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger mentionnés au R.214-25 et répondant aux critères de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le Fonds pourra investir dans des OPC gérés par Mandarinie Gestion.

Le Fonds pourra avoir recours aux « trackers », supports indiciels cotés, en vue d'augmenter l'exposition aux marchés actions ou de diversifier l'exposition à d'autres classes d'actifs.

### Instrumentés dérivés

#### • Nature des marchés d'interventions :

Le Fonds peut intervenir sur des instruments financiers à terme, fermes et conditionnels, négociés sur des marchés des pays de l'Union Européenne et/ou internationaux (y compris les pays émergents) réglementés, organisés et/ou de gré à gré dans un but de gérer les risques liés aux actions, au taux et au change.

Informations relatives aux contrats financiers de gré à gré :

La sélection des contreparties repose sur le principe de sélectivité des meilleures contreparties de marché. Les contreparties sont des établissements de crédit de premier rang.

Ces opérations font systématiquement l'objet de la signature d'un contrat entre l'OPCVM et la contrepartie définissant les modalités de réduction du risque de contrepartie.

La politique de meilleure sélection des intermédiaires et contreparties est disponible sur le site Internet de Mandarinie Gestion ([www.mandarine-gestion.com](http://www.mandarine-gestion.com)).

#### • Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Actions
- Taux
- Change

#### • Nature des interventions :

Le gérant pourra prendre des positions dans un but de couverture et/ou d'exposition pour couvrir et/ou exposer le portefeuille dans le but de réaliser l'objectif de gestion. La couverture de change n'est pas systématique, elle relève de l'appréciation discrétionnaire du gérant.

Le gérant pourra utiliser les dérivés dans la limite de l'actif net et dans le respect des expositions aux différents risques prévues dans le DIC et dans le Prospectus.

#### • Nature des instruments utilisés :

- Contrats futures sur actions, sur taux ou sur indices (indices actions, taux et/ou change)
- Options sur actions, sur taux ou sur indice (actions, taux et/ou change)
- Contrats de change à terme

L'engagement hors bilan ne pourra excéder 100% de l'actif net.

### Titres intégrant des dérivés

#### • Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Actions
- Taux

Change**• Nature des interventions :**

Le gérant peut prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions (tous types de capitalisations), titres et valeurs mobilières assimilés ou indices dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

**• Nature des instruments utilisés :**

Le gérant peut investir dans des bons de souscriptions, ainsi que tous les supports de nature obligataire auxquels sont attachés un droit de conversion ou de souscription et plus particulièrement les obligations convertibles, les obligations convertibles échangeables en actions nouvelles ou existantes et les obligations avec bons de souscription d'actions remboursables. Ils sont cotés sur les marchés réglementés ou négociés de gré à gré avec les émetteurs.

La sélection des obligations convertibles s'effectue après analyse de leur structure, de la qualité de crédit de leur émetteur et de l'action sous-jacente.

**RISQUE GLOBAL**

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de l'engagement.

**PROFIL DE RISQUE**

Aucune contrepartie ne dispose d'un quelconque pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition et la gestion du portefeuille, ni sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés. L'approbation des contreparties n'est requise pour aucune transaction sur le portefeuille.

Des procédures de gestion de conflits d'intérêt ont été mis en place afin de les prévenir et de les gérer dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts.

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés. L'investisseur est averti que le fonds ne bénéficie d'aucune garantie et que son capital peut ne pas lui être totalement restitué.

Les principaux risques inhérents au fonds sont :

**Risque de perte en capital**

La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à sa valeur d'achat. Le porteur de part est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. Le Fonds ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

**Risque lié aux marchés actions**

Une baisse des marchés actions peut entraîner une baisse de la valeur liquidative, dans le cas où l'exposition nette du Fonds aux marchés actions est positive.

**Risque sectoriel**

Le portefeuille est fortement exposé en valeurs du secteur immobilier et foncier. Les baisses de marché sur ce secteur peuvent être plus prononcées que la moyenne des marchés actions. La valeur liquidative du fonds peut baisser de manière plus significative.

**Risque lié à la détention de petites et moyennes capitalisations**

Le Fonds peut être investi dans des sociétés dites de moyennes et petites capitalisations qui en raison de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter un risque de liquidité du fait de l'étroitesse éventuelle de leur marché. L'exposition aux petites et moyennes capitalisations peut entraîner des baisses plus importantes et plus rapides de la valeur liquidative du Fonds.

**Risque que la performance ne soit pas conforme à ses objectifs**

Il est possible que l'objectif assigné au Fonds de surperformer son indice de référence avec une volatilité inférieure ne soit pas atteint. Les performances des sous-jacents évoluent de façon plus ou moins indépendantes de celles des indices de marchés.

**Risque lié aux marchés des pays émergents**

Les risques de marché et de crédit sont amplifiés par des investissements dans les pays émergents où les mouvements de marché à la baisse peuvent être plus forts et plus rapide que sur les grandes places internationales.

En outre, l'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés des pays émergents peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

**Risque de taux**

L'investisseur est soumis aux risques propres du marché obligataire. Le risque de taux correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

**Risque lié aux obligations convertibles**

La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative.

**Risque de change**

Le risque de change représente le risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra alors baisser sensiblement.

**Risque de crédit**

L'investisseur peut être exposé à une dégradation de la perception par le marché de la qualité d'un émetteur ou à un risque de défaillance d'un émetteur qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

**Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés**

L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

**Risque de contrepartie**

Un risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments dérivés négociés de gré à gré. Le risque de contrepartie mesure les pertes encourues par une entité au titre de ses engagements vis-à-vis d'une contrepartie, en cas de défaillance de celle-ci ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles.

**Risque juridique :**

Il existe un risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties, lié notamment aux techniques efficaces de gestion de portefeuille.

**Risque en matière de durabilité**

Il s'agit de tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment :

1. Une baisse des revenus ;
2. Des coûts plus élevés ;

3. Des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ;
4. Coût du capital plus élevé ; et
5. Amendes ou risques réglementaires.

En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme. Votre fonds ayant une stratégie ISR le risque en matière de durabilité est réduit en référence à sa politique ESG.

**GARANTIE OU PROTECTION**

Néant.

**DURÉE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDÉE**

Supérieure à 5 ans.

**COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**KPMG Audit**, représenté par Isabelle Bousquié

Tour Echo – 2 avenue Gambetta – 92066 Paris La Défense

## 2. Politique d'investissement

### a) Scénario économique – environnement économique ayant une influence sur l'OPC au cours de l'exercice.

Le secteur immobilier a terminé l'année 2024 sur une performance contrastée. Si le secteur a progressé aux Etats-Unis (+13.14% pour le FTSE EPRA NAREIT NA TR en Euro), il a légèrement baissé en Union Européenne (-1.69% pour le FTSE EPRA Eurozone TR) en dépit d'une stabilisation des valeurs d'expertise et de l'entrée dans un nouveau cycle de politique monétaire accommodant.

Les foncières cotées ont commencé l'année 2024 en baisse après avoir fortement rebondi au cours du dernier trimestre 2023. Elles ont été pénalisées par le rebond des taux long en janvier, la forte hausse des prix du fret provoquée par les attaques des rebelles Houthis en mer rouge, ayant ravivé les craintes inflationnistes, tandis que les discours restrictifs des banquiers centraux ont douché l'espoir d'une première baisse de taux en mars. La vigueur de l'économie américaine a en effet conduit les responsables de la Fed à écarter une première baisse des taux au cours du mois de mars. Malgré tout, l'inflation a semblé avoir atteint un point haut en janvier et a poursuivi sa décline en février, notamment en zone euro où elle a progressé de +2,6% sur un an après +2,8% en janvier.

Le secteur a ensuite fortement rebondi de mars à mai après deux mois de performance négative. Les propos de la Fed en faveur d'une première baisse de taux au cours du printemps, suivie de deux autres au cours du deuxième semestre ont été bien accueillis. Parallèlement, le secteur a bénéficié de la perspective d'une prochaine baisse des taux par la Banque Centrale Européenne attendue le 6 juin, qui a mis fin à près de 2 ans de resserrement monétaire. Aux Etats-Unis, le ralentissement du marché de l'emploi a renforcé la probabilité d'une stabilisation de l'inflation et la FED a ralenti le rythme de réduction de la taille de son bilan.

En juin, le secteur immobilier a affiché une performance divergente des deux côtés de l'Atlantique. Il a en effet progressé aux États-Unis, la normalisation des indicateurs économiques avancés renforçant la probabilité du pivot de la politique monétaire de la Réserve fédérale américaine. À l'opposé, le secteur a corrigé en Europe, pénalisé par les foncières françaises. La dissolution de l'Assemblée nationale a creusé l'écart entre les rendements des obligations françaises et allemandes à 10 ans. Signal positif, l'agence de notation Fitch a relevé sa note sur l'immobilier européen de négative à neutre, en mettant en exergue l'atteinte imminente d'un point bas pour les valeurs d'expertise.

Le secteur immobilier a ensuite rebondi au cours de l'été, soutenu par des données macroéconomiques rassurantes aux Etats-Unis où le rééquilibrage du marché du travail s'est poursuivi tandis que l'inflation a surpris à la baisse pour le deuxième mois consécutif en juin. Le discours accommodant de Jérôme Powell, lors du symposium de Jackson Hole, qui a ouvert la voie à plusieurs baisses de taux d'ici à la fin de l'année, a été soutenu l'appétit pour les actifs à durée longue. Sur le front obligataire, la réouverture du marché primaire s'est confirmée, la foncière résidentielle allemande LEG Immobilien ayant réussi à émettre une obligation convertible de 500 millions d'euros à taux de rendement à maturité extrêmement attractif de 2,0%. Le rebond du secteur s'est poursuivi cours du mois de septembre. L'action coordonnée des banques centrales, avec notamment la baisse de -50 points des taux directeurs par la Réserve Fédérale américaine et de -25 points de base des taux directeurs par la BCE, dans un contexte de nette dégradation des indicateurs économiques, ayant continué de pousser à la baisse les taux longs.

Le dernier trimestre de l'année a été marqué par une baisse du secteur qui a pâti de la forte hausse des taux longs. En effet, quelques jours des élections présidentielles américaines, la montée dans les sondages de Donald Trump a provoqué un fort rebond des taux longs, le programme du candidat républicain étant considéré comme inflationniste et les récentes données économiques américaines ayant surpris par leur solidité. En décembre, le secteur a été pénalisé par les postures moins accommodantes de la BCE et la Fed qui se sont montrées moins accommodantes qu'anticipé lors de leurs dernières réunions. En effet, la BCE a baissé ses taux de -25 points base (pb) alors que certains économistes anticipaient une baisse de -50 pb. Ainsi, deux baisses de taux sont désormais anticipées aux Etats-Unis en 2025 contre 2 précédemment. Ces éléments ont soulevé des doutes quant à la capacité de la FED à baisser ses taux en 2025.

Par sous-secteurs, les foncières de centres commerciaux ont affiché des performances positives, suivies des foncières de datacenter et de bureaux, notamment aux Etats-Unis. A l'opposé, les foncières de logistiques sont en forte baisse suivi des foncières de stockage des deux côtés de l'Atlantique.

### b) Politique de l'OPC – explication de la stratégie d'investissement pendant l'exercice.

En début d'année, nous avons renforcé la foncière nord-américaine de data centers Digital Realty Trust, dont la demande locative est soutenue par le déploiement progressif de serveurs d'intelligence artificielle. A l'opposé, nous avons réduit l'exposition du portefeuille au segment des foncières de bureaux (allègements de Gecina, d'Empire State Realty Trust et de Cousins properties) et avons allégé

Irish Residential à la suite du rejet des propositions du fonds activiste Vision Capital visant à faire évoluer la gouvernance de la foncière. Au cours du mois de mars, nous avons renforcé notre position dans la foncière de bureaux prime française Gecina, ainsi que le développeur allemand Instone, à la suite de ses résultats rassurants faisant état d'un rebond de la demande au quatrième trimestre. A l'opposé, nous allégé les foncières résidentielles allemandes Vonovia, TAG Immobilien et la foncière nord-américaine Iron Mountain. En avril, nous avons initié une ligne dans la foncière américaine Broadstone ainsi que dans le développeur résidentiel français Kaufman & Broad. A l'opposé, nous avons allégé Shurgard Self Storage et Xior Student Housing

En juin, nous avons allégé notre exposition à la France en allégeant Gecina et Kaufman & Broad et soldé notre position en Klépierre. À l'opposé, nous avons renforcé les foncières nord-américaines Empire State Realty Trust et Cubesmart.

Au cours de juillet, nous avons initié une ligne dans la foncière anglaise commerciale Shaftesbury Capital. A l'opposé, nous avons allégé Merlin Properties, en amont de son augmentation de capital dont l'objet est de financer un plan développement dans le domaine des datacenters

En aout, nous avons renforcé le segment de l'immobilier résidentiel allemand (LEG, Vonovia), dont la stabilisation des valeurs d'expertise s'est confirmée au cours du deuxième trimestre. Nous avons également initié une position la société hollandaise de construction résidentielle et d'immobilier commercial Heijmans. A l'opposé, nous avons allégé marginalement nos positions dans les foncières CTP et Broadstone à la suite de leur bonne performance récente.

A l'automne, nous avons initié une position tactique dans le promoteur résidentiel français Nexity dont l'écoulement du stock de logements était en cours poursuit et qui se traitait sur des niveaux de valorisation attractifs au regard de l'amélioration progressive des ventes de logement en France. A l'opposé, nous avons allégé le segment de l'immobilier résidentiel en Allemagne (LEG Immobilien) et aux Etats-Unis (EQR, Avalon Bay Community) ainsi que sur le développeur résidentiel Nexity.

En novembre, nous avons soldé notre position Shurgard Self Storage dont la croissance organique pourrait ralentir en 2025. Nous avons également renforcé, sur repli les foncières nord-américaines résidentielles Equity Residential et Avalonbay Community ainsi que la foncière de bureau Empire State Realty Trust. A l'opposé, nous avons continué de réduire notre exposition à la France en soldant notre position en Covivio et en allégeant Gecina.

### **c) Perspective - vision des possibilités futures de l'OPC.**

Malgré la stabilisation des valeurs d'expertise observée depuis le premier semestre 2024, l'entrée dans un cycle de politique monétaire accommodant et la réouverture du marché obligataire, les foncières cotées continuent de se traiter avec des décotes sur leurs valeurs d'expertise, notamment en Europe.

Ces décotes nous semblent excessive et devraient se combler à mesure de la reprise des transactions. Les prix de transactions devraient en effet, selon nous, valider les valeurs d'expertise, en particulier pour les actifs dont les loyers sont en croissance et dont le patrimoine est prime.

Dans ce contexte, notre portefeuille affiche une exposition géographique équilibrée entre les Etats-Unis et l'Union Européenne avec une préférence pour les foncières résidentielles (EQR aux Etats-Unis, LEG en Allemagne), les foncières commerciales, notamment les foncières de bureaux dont les actifs sont primes (Empire State Realty Trust, Gecina) et les foncières de logistique dont l'activité est susceptible d'accélérer en 2025. Nous détenons également une poche de sociétés leader sur le marché de la promotion immobilière (Heijmans aux Pays-Bas et Kaufman & Broad en France), fortement décotées et dont l'activité devrait progressivement accélérer dès 2025.

Les performances, classements, prix, notations, statistiques et données passées ne sont pas des indicateurs fiables de performances, classements, prix, notations, statistiques et données futures.

### La performance

Sur l'exercice, le fonds réalise une performance de :

MANDARINE GLOBAL PROPERTY	C cap	2,45%
MANDARINE GLOBAL PROPERTY	D cap	3,20%
MANDARINE GLOBAL PROPERTY	E cap	3,93%

Le benchmark du fonds réalise une performance de 6,01% sur cette période.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'O.P.C.

### Principaux Mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice (en €)

Titres	ISIN	Somme des Acquisitions	Somme des Cessions
TAG IMMOBILIEN AG	DE0008303504	3 021 768,28	-3 033 527,17
VONOVIA SE	DE000A1ML7J1	7 339 645,90	-7 923 935,63
LEG IMMOBILIEN AG	DE000LEG1110	1 929 504,54	-2 077 519,80
MERLIN PROPERTIES SOCIMI SA	ES0105025003	2 132 026,85	-2 851 776,19
INMOBILIARIA COLONIAL SOCIMI	ES0139140174	1 238 921,78	-1 263 380,72
AXA PEA REGULARITE-C	FR0000447039	1 335 789,84	-1 336 731,20
GECINA SA	FR0010040865	3 518 850,62	-4 816 132,18
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	FR0013326246	1 957 679,05	-1 462 205,78
DIGITAL REALTY TRUST INC	US2538681030	1 293 736,78	-1 215 628,80
EMPIRE STATE REALTY TRUST-A	US2921041065	1 322 792,50	-1 138 106,68

### Instruments financiers du Groupe investis dans l'OPC à la fin de l'exercice (en €)

Type Instrument	Code ISIN	Libellé valeur	Valeur Boursière totale
-----------------	-----------	----------------	-------------------------

### Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR (en €)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### Changements intéressants le Fonds intervenus au cours de l'exercice

01/01/2024 : Fusion absorption de la société de gestion Meeschaert Asset Management par la société de gestion Mandarine Gestion. La nouvelle société de Gestion est Mandarine Gestion

02/04/2024 : Changement de nom MAM GLOBAL PROPERTY devient MANDARINE GLOBAL PROPERTY

### Changements intéressants le Fonds à intervenir au cours du prochain exercice

Néant

### 3. Déontologie

---

#### Critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance

Les critères ESG ne sont pas déterminants dans la politique d'investissement du fonds. Cependant, il existe une recherche interne dédiée à l'évaluation des comportements sociaux et environnementaux des entreprises, ainsi qu'à l'analyse de leur gouvernance. Cette dernière est accessible à tous les gérants de Mandariné Gestion, qui peuvent s'y référer à tout moment.

Mandarine Gestion est également signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis décembre 2009.

La politique ESG de Mandariné Gestion est disponible sur le site internet [www.mandarine-gestion.com](http://www.mandarine-gestion.com) à la rubrique Politiques et Rapports. Elle a été actualisée en juin 2024 pour répondre précisément à l'article 29 de la loi Energie Climat.

Les informations sur les activités ISR de Mandariné Gestion, la politique ESG ainsi que le code de transparence ISR sont rendues disponibles au public sur le site de Mandariné Gestion ([www.mandarine-gestion.com](http://www.mandarine-gestion.com)).

#### Empreinte Carbone

Le fonds n'est pas assujéti à l'obligation de reporting sur le risque climatique et l'intégration des paramètres environnementaux et sociaux dans sa politique d'investissement prévu par la loi Energie Climat (article 29). Toutefois, la politique ESG de Mandariné Gestion expose la prise en compte des enjeux climatiques dans la gestion. Les informations sur les activités ISR de Mandariné Gestion, la politique ESG ainsi que le code de transparence ISR sont rendues disponibles au public sur le site de Mandariné Gestion ([www.mandarine-gestion.com](http://www.mandarine-gestion.com)).

#### Politique de sélection des intermédiaires

Le choix des intermédiaires financiers fait l'objet d'un ensemble formalisé de procédures. Mandariné Gestion a établi une politique de sélection des intermédiaires dans laquelle elle définit les critères de choix et la manière dont elle contrôle la qualité d'exécution des prestataires sélectionnés.

La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers de Mandariné Gestion est disponible sur le site internet [www.mandarine-gestion.com](http://www.mandarine-gestion.com) à la rubrique Informations réglementaires.

#### Politique des droits de vote

Conformément à l'article 322-75 du règlement général de l'AMF, Mandariné Gestion élabore un document sur la politique de vote qu'elle a adoptée. Ce document peut être consulté au siège de la société de gestion au 30 Avenue Kléber à Paris ou sur le site [www.mandarine-gestion.com](http://www.mandarine-gestion.com). Mandariné Gestion publie chaque année un rapport sur l'exercice des droits de votes détaillant l'intégralité des votes réalisés au cours de l'année précédente.

#### Règlement SFDR et TAXONOMIE

Article 8 Le FCP est un produit financier répondant aux critères de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR.

##### Notation extra-financière

Au 31/12/2024, en respect des critères de notation de la Société de Gestion, la note ISS ESG globale du portefeuille est de 54.7 sur une échelle de 0 à 100.

##### Règlement Taxonomie

L'objectif d'alignement Taxonomie fixé par la Société de Gestion pour ce fonds est de 0%.

La stratégie d'investissement de votre fonds repose en amont sur la sélection d'émetteurs sur des critères ESG par une démarche de « Best-in-Class ». Cette analyse est effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés, elle est enrichie par les analyses réalisées par l'équipe de recherche ISR interne de la société de gestion. Seules les obligations des émetteurs

qui correspondront aux critères extra - financiers définis dans le prospectus seront éligibles à l'actif du portefeuille. Le taux d'exclusion global du processus de sélection ESG est en permanence supérieur à 20%. La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds est supérieure à 90%. Ce pourcentage s'entend en pourcentage de l'actif net du fonds (hors liquidités détenues à titre accessoire). Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

### **Politique de rémunération en vigueur au sein de la société de gestion**

Dans le cadre de la mise en application de la Directive N° 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (dite OPCVM V), la société de gestion a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

Les principes de la politique de rémunération est visent à favoriser une gestion saine et efficace des risques en évitant toute situation de conflits d'intérêts, et n'encouragent pas une prise de risque excessive incompatible avec les profils de risques, le règlement ou les documents règlementaires des fonds gérés et à aligner les intérêts à court, moyen et long terme de ses actionnaires/clients/investisseurs/porteurs de parts et collaborateurs.

La Politique de Rémunération de la Société est un élément clé dans la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion. Elle cible des niveaux de rémunérations compétitifs vis-à-vis de son marché de référence et est structurée de façon à favoriser l'engagement de ses collaborateurs sur le long terme, tout en assurant une gestion saine et efficace des risques.

La Politique de Rémunération établit une distinction claire entre les critères de fixation de la rémunération fixe de base et de la rémunération variable afin de favoriser un équilibre approprié entre ces deux types de rémunération afin que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

La rémunération variable individuelle, à caractère discrétionnaire, prend en compte la contribution au développement et aux résultats du Groupe. Elle n'est pas systématiquement octroyée et fait l'objet d'une réelle flexibilité. En effet, aucune rémunération variable n'est garantie, exception faite de situations particulières liées à de nouvelles embauches en cours d'année (Welcome bonus) et exclusivement garantie pour la première année sans aucune tacite reconduction.

L'attribution d'une rémunération variable individuelle est conditionnée à la réussite collective, à la situation financière de la Société et à l'appréciation de la participation du salarié au développement de la Société.

#### **Éléments quantitatifs :**

L'attribution d'une rémunération variable est totalement discrétionnaire et ne dépend d'aucune formule quantitative préétablie, notamment en fonction de la performance, des encours ou de la collecte.

#### **Éléments qualitatifs :**

Les critères d'évaluation sont essentiellement qualitatifs. Tout critère de rémunération variable basé notamment sur le turn-over des portefeuilles, le montant des droits de souscription, un pourcentage des frais de gestion ou commission (etc.) est totalement prohibé.

La contribution à la démarche d'investissement responsable de la Société est un objectif collectif, fixé à l'ensemble des collaborateurs, entrant en jeu dans la détermination de leur rémunération variable individuelle annuelle. Les risques de durabilité sont en particulier pris en compte dans la détermination de la rémunération variable des membres de l'équipe de gestion notamment en considération des éléments suivants : Le respect des contraintes d'exclusion dans leur processus d'investissement - le respect des contraintes liées aux OPC répondant aux critères article 8 SFDR ou article 9 SFDR et enfin pour les gérants qui assurent la gestion financière d'OPC justifiant d'un label ISR : le respect dans leurs actes de gestion du cadre exigeant dudit label.

Les collaborateurs qualifiés de Preneurs de Risques (ci-après désignés « Preneurs de Risques ») au titre des Directives AIFM et UCITS sont identifiés :

- Au titre de leur fonction : Les Membres du Directoire - les Gestionnaires de FIA ou d'OPCVM - les Gérants financiers au titre de la GSM - les Directeurs/Responsables des fonctions en charge des domaines Contrôle Interne, Risques/Conformité, Marketing,

Commercial/Développement et Middle Office ;

- Autres preneurs de risques : Tout autre collaborateur dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la Société ou des FIA/OPC/mandat gérés et dont le salaire se situe dans la même tranche que les autres preneurs de risques.

En adéquation avec les réglementations AIFM et UCITS, la rémunération variable des personnes qualifiées de preneurs de risques sera en partie différée uniquement si le montant de la rémunération variable dépasse un certain seuil défini de manière annuelle. La Société a déterminé un seuil de 200.000 € comme seuil déclencheur du paiement d'une partie de la rémunération variable de façon différée.

Les modalités de versement de la partie variable des Preneurs de Risques sont les suivantes :

- Rémunération variable attribuée dans la tranche 0-200 k€ au titre de l'exercice N : Elles seront intégralement payées en numéraire au plus tard en février de l'année N+1.

- Rémunération variable attribuée dans la tranche > 200 k€ au titre de l'exercice N :

- Paiement immédiat : Une première tranche représentant 60% de la totalité de la rémunération variable, dès le 1<sup>er</sup> euro, sera versée sous forme de numéraire, en année N+1, à hauteur de 50% de l'intégralité de la rémunération variable brute, dès le 1<sup>er</sup> euro, sera versée au plus tard en février de l'année N+1, et de 10% de l'intégralité de la rémunération variable brute, dès le 1<sup>er</sup> euro ;

- Paiement différé : En application des exigences réglementaires, la tranche restante de 40% de l'intégralité de la rémunération variable, dès le 1<sup>er</sup> euro, fera l'objet d'un versement progressif par tiers échelonné sur 3 ans.

La part différée sera indexée sur l'évolution de la performance d'un panier de fonds FIA et OPCVM représentatif de l'activité de la société de gestion.

Le versement de la part différée susceptible d'être versée aux salariés concernés une année donnée est subordonné à la réalisation d'un résultat net consolidé positif à la clôture de l'exercice de l'année précédant celle du versement ainsi qu'à une condition de présence au moment du versement sauf avis contraire du Conseil de Surveillance délibérant après avis du Comité des Rémunérations.

Un mécanisme de d'ajustement au risque ex-post est activable sur décision du Conseil de Surveillance du Groupe sur avis du Comité des Rémunérations pour les collaborateurs identifiés comme Preneurs de Risques.

Le Groupe dispose d'un seul Comité de Rémunération pour l'ensemble des entités du Groupe. Il est nommé par le Conseil de surveillance de LFPI AM Holding en sa qualité d'entité de tête. Les membres de ce Comité n'assurent pas de fonction exécutive au sein des sociétés du Groupe.

Mandarine Gestion a versé à son personnel sur son exercice clos au 31 décembre 2024 les montants suivants :

Rémunérations fixes :

- Montant total brut	:	8 019 145 €
- Nombre de bénéficiaires	:	79

Rémunérations variables discrétionnaires :

- Montant total brut :	:	2 470 000€
- Nombre de bénéficiaires :	:	70

Rémunérations des preneurs de risques

Mandarine Gestion a versé, au titre de l'exercice 2024, aux collaborateurs dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques du fonds, les montants ci-dessous mentionnés ; Il est précisé que ces chiffres sont agrégés au niveau de la société de gestion car les systèmes de Mandarine Gestion ne permettent pas une identification de ces éléments par fonds.

Rémunérations fixes des preneurs de risques :

- Montant total brut	:	5 292 293 €
- Nombre de bénéficiaires	:	41

Rémunérations variables discrétionnaires des preneurs de risques :

- Montant total brut	:	2 338 553
- Nombre de bénéficiaires	:	41

La politique de rémunération a été adoptée par le Conseil de Surveillance en date du 13/12/2024.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: Mandarine Global Property  
Identifiant d'entité juridique : 969500X7NB0VRHU7PI43

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : \_\_\_\_%



dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : \_\_\_\_%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 30.6% d'investissements durables.



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?



Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le FCP sont atteintes via la méthodologie employée pour sélectionner les titres qui la compose. En effet, l'équipe ISR a validé l'entièreté des émetteurs présents dans le FCP au travers d'une analyse qualitative et/ou quantitative. Celle-ci intègre une dimension environnementale (prise en compte de la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, la gestion de l'eau et des déchets, etc) et une dimension sociale au travers des enjeux sociaux et sociétaux tels que la gestion des conditions de travail, le bien-être des collaborateurs, le dialogue social, les compétences des salariés, la gestion des restructurations. Parmi les enjeux sociétaux, on retrouve le respect des droits de l'Homme, les relations avec les communautés locales, la gestion de la chaîne de valeur (amont et aval), l'éthique des affaires.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Les indicateurs de durabilité témoignant une performance abrégée au niveau du fonds sont l'intensité carbone du portefeuille par M€ de CA et la fréquence du taux d'accidents des entreprises présentes en portefeuille

Intensité carbone à fin 2024 : 39.27 tCO<sub>2</sub>e/M€ de CA

Taux de fréquence des accidents à fin 2024 : 0.67 accident par 200 000h travaillées

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Intensité carbone à fin 2023 : 56.72 tCO<sub>2</sub>e/M€ de CA

Taux de fréquence des accidents à fin 2023 : 1.33 accident par 200 000h travaillées

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisé n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Le fonds promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 5% d'investissements durables. L'équipe ISR veille à la bonne application de la méthodologie de l'investissement durable définie par Meeschaert AM dans le cadre de SFDR, ce qui permet au fonds d'atteindre son objectif d'investissement durable.

— *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*



Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

À travers la prise en compte des 14 PAI obligatoires, et notamment l'utilisation des 2 PAI suivants, les investissements durables de ce produit financier sont conformes aux principes directeurs de l'OCDE :

- *Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.*

- *Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect des principes des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales*

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.*

*Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*

*Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*



### Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le principe de DNSH qui prend en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité a été intégré par Meeschaert AM grâce aux 14 PAI obligatoires ainsi qu'au suivi des controverses. Pour renforcer sa méthodologie de prise en compte des incidences négatives, Meeschaert AM a défini des seuils, lorsque cela était possible, et des engagements afin renforcer les taux de couverture et échanger sur les pratiques des entreprises. Si les valeurs ne respectent pas les seuils, elles ne seront pas définies comme investissement durable.



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Equity Residential	Real Estate	4,60%	USA
MERLIN Properties SOCIMI SA	Real Estate	4,58%	Spain
Equinix, Inc.	Real Estate	4,52%	USA
Empire State Realty Trust, Inc.	Real Estate	4,46%	USA
Digital Realty Trust, Inc.	Real Estate	4,32%	USA

La liste comprend les investissements qui constituent la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

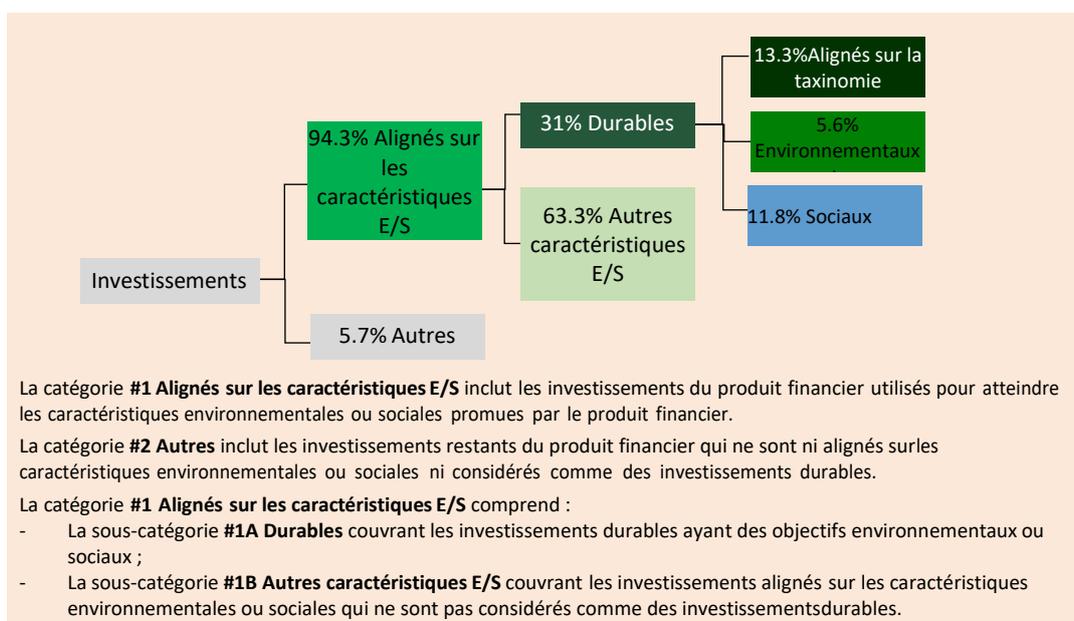
AvalonBay Communities, Inc.	Real Estate	4,16%	USA
Gecina SA	Real Estate	3,57%	France
Broadstone Net Lease, Inc.	Real Estate	3,46%	USA
Alexandria Real Estate Equities, Inc.	Real Estate	3,30%	USA
LEG Immobilien SE	Real Estate	3,26%	Germany



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

### ● Quelle était l'allocation des actifs ?



### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Immobilier 100%



### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

### ● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup> ?

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de

Oui :

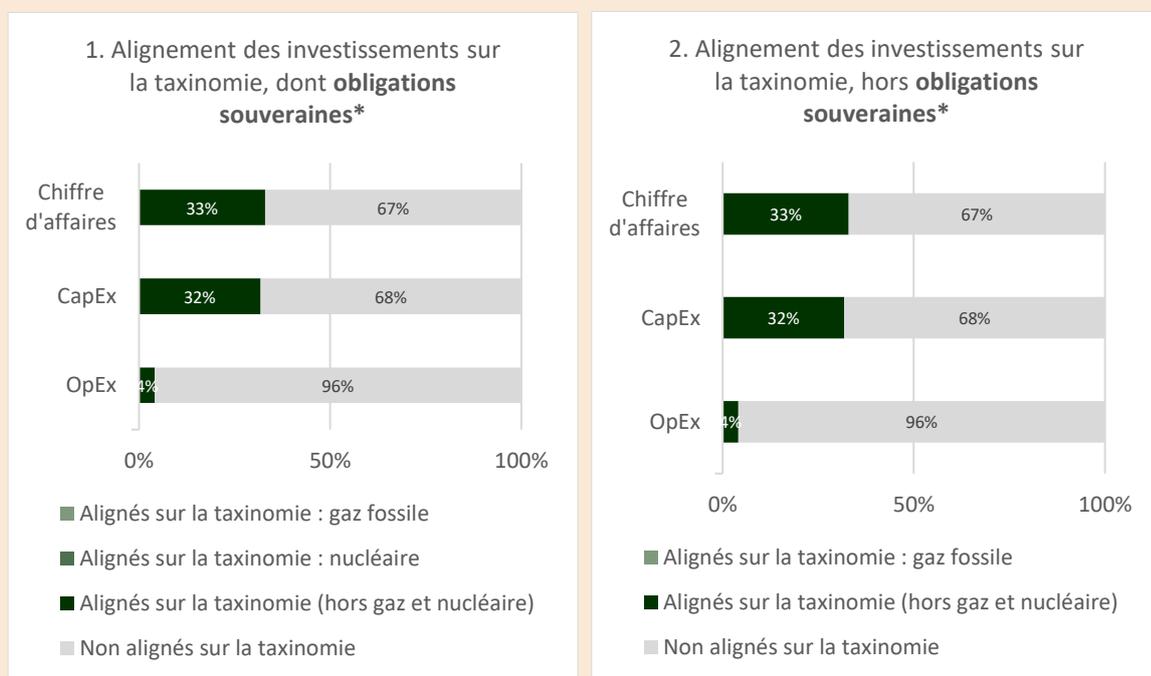
Dans le gaz fossile  Dans l'énergie nucléaire

Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ; des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

**Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.**



Ce graphique représente 100% des investissements totaux.

**\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines**

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Revenus : habilitantes 0.3 %; transitoires 0.00 %

Capex : habilitantes 0.1 %; transitoires 0,3%

Opex : habilitantes 0.1 %; transitoires 0.00%

important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

### **Hors souverains :**

Revenus : habilitantes 0.3 %; transitoires 0.00 %

Capex : habilitantes 0.1 %; transitoires 0,3%

Opex : habilitantes 0.1 %; transitoires 0.00%

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Ce pourcentage s'est réduit, passant de 25.91% en 2023 à 13.3% en 2024.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



### **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE était de 5.6% pour le fonds à fin 2024 soit 18.1%.



### **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

11.8% % des actifs du FCP (hors liquidités) étaient des investissements durables avec une contribution sociale.



### **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

5.7% de l'actif net était considéré comme « autres » hors liquidité et OPC monétaire. Cette poche ne peut excéder 10%



### **Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Afin d'assurer une bonne application de la méthodologie intégrant les caractéristiques environnementales et/ou sociales, des contrôles ont été mis en place au niveau des univers de départ ainsi qu'au niveau des fonds.

Les univers de départ sont réalisés par l'équipe ISR de Meeschaert AM, l'analyse permet d'appliquer les caractéristiques environnementales et/ou sociales propres au fonds. Ceux-ci sont vérifiés par l'équipe des risques. De plus, une vérification des investissements réalisés dans le fonds est faite par l'équipe de la conformité. Un blocage pré-trade est en place afin que les gérants ne puissent pas investir dans des valeurs non-éligibles aux caractéristiques ESG définies pour le fonds.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Section non applicable, l'indice de référence n'est pas défini par des caractéristiques ESG.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*
  
- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*
  
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*
  
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

## II. Comptes annuels

La publication des comptes annuels, figurant dans les pages suivantes, est réalisée par CACEIS FA.



KPMG S.A.  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

# Fonds Commun de Placement MANDARINE GLOBAL PROPERTY

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024  
Fonds Commun de Placement  
MANDARINE GLOBAL PROPERTY  
30 avenue Kléber - 75016 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

## **Fonds Commun de Placement MANDARINE GLOBAL PROPERTY**

30 avenue Kléber - 75016 Paris

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de part,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif MANDARINE GLOBAL PROPERTY constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.



### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que certains éléments d'information nécessaires à l'accomplissement de nos diligences nous ayant été transmis tardivement, nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires.

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Amaury Couplez  
Associé

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>0,00</b>
<b>Titres financiers</b>	
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>	<b>16 099 545,91</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	16 099 545,91
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>	<b>210 991,66</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	210 991,66
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
<b>Titres de créances (D)</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>0,00</b>
OPCVM	0,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
<b>Dépôts (F)</b>	<b>0,00</b>
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	<b>0,00</b>
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
<b>Prêts (I) (*)</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>16 310 537,57</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>55 860,03</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>727 774,07</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>	<b>783 634,10</b>
<b>Total de l'actif I+II</b>	<b>17 094 171,67</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
<b>Capitaux propres :</b>	
Capital	16 272 742,26
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	506 628,33
<b>Capitaux propres I</b>	<b>16 779 370,59</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>	<b>0,00</b>
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>16 779 370,59</b>
<b>Passifs éligibles :</b>	
<b>Instruments financiers (A)</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	<b>0,00</b>
<b>Emprunts (C) (*)</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres passifs :</b>	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	77 561,25
Concours bancaires	237 239,83
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>314 801,08</b>
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>	<b>17 094 171,67</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
<b>Revenus financiers nets</b>	
<b>Produits sur opérations financières :</b>	
Produits sur actions	403 188,58
Produits sur obligations	50 908,94
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	19 658,42
<b>Sous-total produits sur opérations financières</b>	<b>473 755,94</b>
<b>Charges sur opérations financières :</b>	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-1 896,44
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>	<b>-1 896,44</b>
<b>Total revenus financiers nets (A)</b>	<b>471 859,50</b>
<b>Autres produits :</b>	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
<b>Autres charges :</b>	
Frais de gestion de la société de gestion	-161 278,87
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
<b>Sous-total autres produits et autres charges (B)</b>	<b>-161 278,87</b>
<b>Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)</b>	<b>310 580,63</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>-64 218,24</b>
<b>Sous-total revenus nets I = (C+D)</b>	<b>246 362,39</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>	
Plus ou moins-values réalisées	1 399 187,89
Frais de transactions externes et frais de cession	-214 378,02
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
<b>Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>	<b>1 184 809,87</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>	<b>-148 405,18</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)</b>	<b>1 036 404,69</b>

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-1 115 713,53
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	24 764,96
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
<b>Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)</b>	<b>-1 090 948,57</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>	<b>314 809,82</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)</b>	<b>-776 138,75</b>
<b>Acomptes :</b>	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)</b>	<b>0,00</b>
<b>Impôt sur le résultat V (*)</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>506 628,33</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

# Annexe des comptes annuels

## A. Informations générales

### A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

#### A1a.Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion est d'obtenir une performance, nette de frais, supérieure à l'indice composite composé de 50% de l'indice FTSE EPRA/NAREIT Eurozone Total Return EUR (dividendes nets réinvestis) et de 50% de l'indice FTSE EPRA/NAREIT North America Index Net TRI EUR (dividendes nets réinvestis), sur la durée de placement recommandée de 5 ans.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

**A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices**

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>30 434 257,02</b>	<b>22 958 404,73</b>	<b>24 514 878,25</b>	<b>16 779 370,59</b>
<b>Part MANDARINE GLOBAL PROPERTY C en EUR</b>				
Actif net	7 554 142,58	6 410 343,46	5 893 024,49	9 017 651,48
Nombre de titres	58 554,7699	66 560,2778	55 240,7757	82 512,2592
Valeur liquidative unitaire	129,00	96,30	106,67	109,28
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,64	5,82	-10,39	6,78
Capitalisation unitaire sur revenu	0,73	0,95	1,04	0,90
<b>Part MANDARINE GLOBAL PROPERTY E en EUR</b>				
Actif net	21 227 357,88	16 175 035,58	18 174 408,91	7 513 818,88
Nombre de titres	1 529,6964	1 540,9753	1 540,9753	613,0462
Valeur liquidative unitaire	13 876,84	10 496,62	11 794,09	12 256,52
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	235,04	630,06	-1 134,61	753,00
Capitalisation unitaire sur revenu	231,47	264,38	267,45	274,34
<b>Part MANDARINE GLOBAL PROPERTY IC en EUR</b>				
Actif net	1 652 756,56	373 025,69	447 444,85	247 900,23
Nombre de titres	127,1125	38,1659	41,0480	22,0373
Valeur liquidative unitaire	13 002,31	9 773,79	10 900,52	11 249,11
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	65,80	588,87	-1 055,62	694,52
Capitalisation unitaire sur revenu	164,20	175,66	174,18	174,11

## A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

### 2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

### **Instruments financiers à terme :**

#### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

#### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

## **Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :**

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau. Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur

2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté »

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Frais de Fonctionnement et de Gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM,

- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

<b>Frais facturés à l'OPCVM</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux barème</b>
<b>Frais de gestion financière</b>	<b>Actif Net</b>	<b>Part C : 1,50% maximum TTC Part D : 1,50% maximum TTC Part IC : 0,75% maximum TTC Part ID : 0,75% maximum TTC Part E : 0,50% maximum TTC</b>
<b>Frais administratifs externes à la société de gestion</b>	<b>Actif Net</b>	<b>0,15% maximum TTC</b>
<b>Frais Indirects Maximum</b>	<b>Actif Net</b>	<b>Non significatif</b>
<b>Commissions de mouvement</b>	<b>Prélèvement à chaque transaction</b>	<b>Société de gestion : Néant Dépositaire : Néant</b>
<b>Commission de surperformance*</b>	<b>Actif Net</b>	<b>10% de la surperformance du fonds par rapport à son indicateur de référence 50% FTSE EPRA/NAREIT Eurozone Total Return EUR + 50% FTSE EPRA/NAREIT North America Index Net TRI EUR</b>  <b>Une période de rattrapage des éventuelles sous-performances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.</b>

Aux frais mentionnés dans le tableau ci-dessus peuvent, le cas échéant s'ajouter des coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman, recouvrement impôts étrangers, ... ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action). L'information relative à ces frais est décrite ex-post dans le rapport annuel de l'OPC.

### **DESCRIPTION DE LA METHODE DE CALCUL DES FRAIS DE GESTION VARIABLES :**

Conformément à la réglementation en vigueur applicable, le calcul de la commission de surperformance sera, à compter du 1er janvier 2022, sera établi comme suit :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance supérieure à celle de son indicateur de référence sur la période d'observation.

Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable au Gestionnaire.

**Méthode de calcul :**

La commission de performance du Fonds est calculée selon la méthode indiquée, c'est-à-dire par référence à un fonds indicé réalisant une performance annuelle égale à celle de son indicateur de référence (50% FTSE EPRA/NAREIT Eurozone Total Return EUR + 50% FTSE EPRA/NAREIT North America Index Net TRI EUR) et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel.

La performance du Fonds/fonds indicé est déterminée par rapport à son actif comptable/actif indicé après prise en compte des frais de gestion fixes et avant prise en compte de la commission de surperformance.

**Provision/Reprise de Provision:**

Dès lors que la performance du Fonds depuis le début de la période d'observation est supérieure à celle du fonds indicé, une provision de 10% de cette surperformance est constituée à chaque établissement de valeur liquidative (VL).

Dans le cas d'une sous-performance du Fonds par rapport au fonds indicé, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision (hors frais de gestion variables figés liés aux rachats et définitivement acquis à la société de gestion). Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par la société de gestion.

Toute sous-performance du fonds au dernier jour de la période d'observation de 12 mois devra être rattrapée au cours d'une période d'observation de 5 ans maximum avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

**Rattrapage des sous-performances et période de référence :**

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence (50% FTSE EPRA/NAREIT Eurozone Total Return EUR + 50% FTSE EPRA/NAREIT North America Index Net TRI EUR) et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. ».

Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

**Période d'observation :**

La commission de surperformance se calcule sur une période d'observation de 12 mois allant du 1er janvier au dernier jour de bourse du mois de décembre.

A l'issue de chaque exercice, l'un des deux cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

**Cristallisation :**

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois et coïncide avec l'exercice comptable du Fonds.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022.

Les performances passées du fonds par rapport à l'indicateur de référence sont indiquées sur le DIC et sur les reporting mensuels du fonds accessibles sur le site internet [www.mandarine-gestion.com](http://www.mandarine-gestion.com)

## Affectation des sommes distribuables

### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

#### Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part MANDARINE GLOBAL PROPERTY IC	Capitalisation	Capitalisation
Part MANDARINE GLOBAL PROPERTY C	Capitalisation	Capitalisation
Part MANDARINE GLOBAL PROPERTY E	Capitalisation	Capitalisation

## B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

### B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>24 514 878,25</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	4 600 847,80
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-12 740 797,39
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	310 580,63
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	1 184 809,87
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-1 090 948,57
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>16 779 370,59</b>

### B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

#### B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
<b>Part MANDARINE GLOBAL PROPERTY C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	38 179,5083	4 286 658,91
Parts rachetées durant l'exercice	-10 908,0248	-1 186 828,07
Solde net des souscriptions/rachats	27 271,4835	3 099 830,84
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	82 512,2592	
<b>Part MANDARINE GLOBAL PROPERTY E</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-927,9291	-10 999 999,26
Solde net des souscriptions/rachats	-927,9291	-10 999 999,26
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	613,0462	
<b>Part MANDARINE GLOBAL PROPERTY IC</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	28,1027	314 188,89
Parts rachetées durant l'exercice	-47,1134	-553 970,06
Solde net des souscriptions/rachats	-19,0107	-239 781,17
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	22,0373	

### B3b.Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
<b>Part MANDARINE GLOBAL PROPERTY C</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part MANDARINE GLOBAL PROPERTY E</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part MANDARINE GLOBAL PROPERTY IC</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
MANDARINE GLOBAL PROPERTY C FR0013528478	Capitalisation	Capitalisation	EUR	9 017 651,48	82 512,2592	109,28
MANDARINE GLOBAL PROPERTY E FR0013528510	Capitalisation	Capitalisation	EUR	7 513 818,88	613,0462	12 256,52
MANDARINE GLOBAL PROPERTY IC FR0013528494	Capitalisation	Capitalisation	EUR	247 900,23	22,0373	11 249,11

## C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

### C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

#### C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 ETATS-UNIS	Pays 2 ALLEMAGNE	Pays 3 FRANCE	Pays 4 PAYS-BAS	Pays 5 ESPAGNE
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées	16 099,55	8 950,13	1 774,27	1 542,21	1 431,33	782,21
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>16 099,55</b>					

#### C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux**

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	210,99	210,99	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	727,78	0,00	0,00	0,00	727,78
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-237,24	0,00	0,00	0,00	-237,24
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>210,99</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>490,54</b>

**C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle**

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]	[3 - 6 mois]	[6 - 12 mois]	[1 - 3 ans]	[3 - 5 ans]	[5 - 10 ans]	>10 ans
	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210,99
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	727,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-237,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>490,54</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>210,99</b>

(\*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

## C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	USD	GBP	SEK	CHF	
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	8 950,14	591,29	368,64	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	210,99	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	45,43	5,34	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	624,64	92,77	0,00	10,36	0,00
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>9 831,20</b>	<b>689,40</b>	<b>368,64</b>	<b>10,36</b>	<b>0,00</b>

## C1f.Exposition directe aux marchés de crédit(\*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	210,99
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
<b>Solde net</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>210,99</b>

(\*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

## C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

## C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

## C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

### D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
<b>Créances</b>		
	Souscriptions à recevoir	1 448,21
	Coupons et dividendes en espèces	54 411,82
<b>Total des créances</b>		<b>55 860,03</b>
<b>Dettes</b>		
	Rachats à payer	62 558,55
	Frais de gestion fixe	15 002,70
<b>Total des dettes</b>		<b>77 561,25</b>
<b>Total des créances et des dettes</b>		<b>-21 701,22</b>

## D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
<b>Part MANDARINE GLOBAL PROPERTY C</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	120 485,79
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,65
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	4,62
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Part MANDARINE GLOBAL PROPERTY E</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	23 859,73
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,22
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	12 459,86
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,12
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Part MANDARINE GLOBAL PROPERTY IC</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	4 373,96
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	94,91
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,02
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

### D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>

### D4. Autres informations

#### D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>0,00</b>

## D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

### D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>246 362,39</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter</b>	<b>246 362,39</b>
Report à nouveau	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>246 362,39</b>

### Part MANDARINE GLOBAL PROPERTY C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>74 341,91</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>74 341,91</b>
Report à nouveau	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>74 341,91</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	74 341,91
<b>Total</b>	<b>74 341,91</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

**Part MANDARINE GLOBAL PROPERTY E**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>168 183,37</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>168 183,37</b>
Report à nouveau	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>168 183,37</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	168 183,37
<b>Total</b>	<b>168 183,37</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

**Part MANDARINE GLOBAL PROPERTY IC**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>3 837,11</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>3 837,11</b>
Report à nouveau	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>3 837,11</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	3 837,11
<b>Total</b>	<b>3 837,11</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

**D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>1 036 404,69</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b>	<b>1 036 404,69</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>1 036 404,69</b>

**Part MANDARINE GLOBAL PROPERTY C**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>559 470,72</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>559 470,72</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>559 470,72</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	559 470,72
<b>Total</b>	<b>559 470,72</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

**Part MANDARINE GLOBAL PROPERTY E**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>461 628,42</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>461 628,42</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>461 628,42</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	461 628,42
<b>Total</b>	<b>461 628,42</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

**Part MANDARINE GLOBAL PROPERTY IC**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>15 305,55</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>15 305,55</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>15 305,55</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	15 305,55
<b>Total</b>	<b>15 305,55</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

## E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>			<b>16 099 545,91</b>	<b>95,95</b>
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>16 099 545,91</b>	<b>95,95</b>
<b>Biens de consommation durables</b>			<b>152 257,06</b>	<b>0,91</b>
KAUFMAN & BROAD SA	EUR	4 500	146 925,00	0,88
TAYLOR WIMPEY PLC	GBP	3 621	5 332,06	0,03
<b>Conglomérats industriels</b>			<b>368 640,37</b>	<b>2,20</b>
NP3 FASTIGHETER AB	SEK	16 897	368 640,37	2,20
<b>Construction et ingénierie</b>			<b>518 271,85</b>	<b>3,09</b>
KONINKLIJKE HEIJMANS N.V	EUR	16 427	518 271,85	3,09
<b>FPI Bureautiques</b>			<b>2 878 380,64</b>	<b>17,14</b>
ALEXANDRIA REAL ESTATE EQUIT	USD	6 004	563 759,94	3,36
BXP INC	USD	6 351	454 577,30	2,71
COUSINS PROPERTIES INC	USD	17 441	514 382,75	3,07
GECINA SA	EUR	6 743	609 904,35	3,62
HIGHWOODS PROPERTIES INC	USD	12 734	374 825,03	2,23
KILROY REALTY CORP	USD	9 270	360 931,27	2,15
<b>FPI de détail</b>			<b>1 491 583,69</b>	<b>8,89</b>
CARMILA	EUR	10 581	169 507,62	1,01
EUROCOMMERCIAL PROPERTIES NV	EUR	17 200	381 840,00	2,28
INVENTRUST PROPERTIES CORP	USD	9 118	264 438,68	1,58
SHAFTESBURY CAPITAL PLC	GBP	108 303	163 921,31	0,98
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	7 039	511 876,08	3,04
<b>FPI Industrielles</b>			<b>536 028,87</b>	<b>3,19</b>
LONDONMETRIC PROPERTY PLC	GBP	194 302	422 028,87	2,51
WAREHOUSES DE PAUW SCA	EUR	6 000	114 000,00	0,68
<b>FPI résidentielles</b>			<b>1 948 828,73</b>	<b>11,61</b>
AVALONBAY COMMUNITIES INC	USD	3 354	710 154,37	4,23
CAMDEN PROPERTY TRUST	USD	1 994	222 719,95	1,33
EQUITY RESIDENTIAL	USD	11 373	785 567,89	4,68
IRISH RESIDENTIAL PROPERTIES	EUR	253 172	230 386,52	1,37
<b>FPI Soins de Santé</b>			<b>340 563,21</b>	<b>2,03</b>
VENTAS INC	USD	6 008	340 563,21	2,03
<b>FPI spécialisé</b>			<b>2 121 855,23</b>	<b>12,65</b>
DIGITAL REALTY TRUST INC	USD	4 325	738 234,91	4,40
EQUINIX INC	USD	852	773 262,37	4,61
IRON MOUNTAIN INC	USD	3 917	396 299,81	2,36
WEYERHAEUSER CO	USD	7 900	214 058,14	1,28
<b>Gestion et promotion immobilière</b>			<b>468 341,44</b>	<b>2,79</b>
SAFEHOLD INC	USD	26 329	468 341,44	2,79
<b>Gestion immobilière et développement</b>			<b>2 021 206,15</b>	<b>12,05</b>
DEUTSCHE WOHNEN SE	EUR	7 368	169 832,40	1,01
INSTONE REAL ESTATE GROUP SE	EUR	63 466	536 922,36	3,20
LEG IMMOBILIEN SE	EUR	6 802	556 403,60	3,33

## E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
NEXITY	EUR	8 000	104 000,00	0,62
SHURGARD SELF STORAGE LTD	EUR	3 987	142 933,95	0,85
TAG IMMOBILIEEN AG	EUR	11 947	171 558,92	1,02
VONOVIA SE	EUR	11 581	339 554,92	2,02
<b>Immobilier</b>			<b>586 443,90</b>	<b>3,50</b>
INVITATION HOMES INC	USD	13 463	414 296,00	2,47
XIOR STUDENT HOUSING NV	EUR	5 806	172 147,90	1,03
<b>Services financiers diversifiés</b>			<b>531 216,00</b>	<b>3,17</b>
CTP NV	EUR	35 700	531 216,00	3,17
<b>Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)</b>			<b>2 135 928,77</b>	<b>12,73</b>
BROADSTONE NET LEASE INC	USD	38 745	591 486,86	3,53
EMPIRE STATE REALTY TRUST-A	USD	76 733	762 233,67	4,54
MERLIN PROPERTIES SOCIMI SA	EUR	76 989	782 208,24	4,66
<b>Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Immobilier</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
XIOR STUDENT HOUSING NV RTS	EUR	9 953	0,00	0,00
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>			<b>210 991,66</b>	<b>1,26</b>
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>210 991,66</b>	<b>1,26</b>
<b>Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)</b>			<b>210 991,66</b>	<b>1,26</b>
DIGITALBRIDGE GROUP 7.125% PERP	USD	8 828	210 991,66	1,26
<b>Total</b>			<b>16 310 537,57</b>	<b>97,21</b>

(\*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

## E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

### E3. Inventaire des instruments financiers à terme

#### E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

#### E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
<b>2. Options</b>				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
<b>3. Swaps</b>				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
<b>4. Autres instruments</b>				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
<b>2. Options</b>				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
<b>3. Swaps</b>				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
<b>4. Autres instruments</b>				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
<b>2. Options</b>				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
<b>3. Swaps</b>				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
<b>4. Autres instruments</b>				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

#### E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

#### E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	16 310 537,57
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	783 634,10
Autres passifs (-)	-314 801,08
Passifs de financement (-)	0,00
<b>Total = actif net</b>	<b>16 779 370,59</b>

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part MANDARINE GLOBAL PROPERTY C	EUR	82 512,2592	109,28
Part MANDARINE GLOBAL PROPERTY E	EUR	613,0462	12 256,52
Part MANDARINE GLOBAL PROPERTY IC	EUR	22,0373	11 249,11

# MAM GLOBAL PROPERTY

**COMPTES ANNUELS**

**29/12/2023**

## BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>23 959 648,96</b>	<b>21 503 667,26</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>23 959 648,96</b>	<b>19 601 934,37</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	23 959 648,96	19 601 934,37
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>0,00</b>	<b>1 894 759,80</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	1 894 759,80
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>6 973,09</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	6 973,09
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>43 864,01</b>	<b>90 147,45</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	43 864,01	90 147,45
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>524 276,20</b>	<b>1 523 746,55</b>
Liquidités	524 276,20	1 523 746,55
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>24 527 789,17</b>	<b>23 117 561,26</b>

## BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	26 403 832,10	21 099 360,58
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-2 365 989,94	1 381 192,61
Résultat de l'exercice (a,b)	477 036,09	477 851,54
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>24 514 878,25</b>	<b>22 958 404,73</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>6 973,09</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	6 973,09
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	6 973,09
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>12 910,92</b>	<b>152 183,44</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	12 910,92	152 183,44
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>24 527 789,17</b>	<b>23 117 561,26</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EC EURUSD 0323	0,00	1 260 313,14
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	32 097,01	2 827,15
Produits sur actions et valeurs assimilées	594 983,96	787 807,01
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>627 080,97</b>	<b>790 634,16</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	976,46	6 695,48
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>976,46</b>	<b>6 695,48</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>626 104,51</b>	<b>783 938,68</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	140 851,12	303 789,99
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>485 253,39</b>	<b>480 148,69</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-8 217,30	-2 297,15
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>477 036,09</b>	<b>477 851,54</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

#### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

#### **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

#### **Instruments financiers à terme :**

##### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

##### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

##### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

##### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

#### **Frais de gestion**

Frais de Fonctionnement et de Gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion. Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM,
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif Net	Part C : 1,50% maximum TTC Part D : 1,50% maximum TTC Part IC : 0,75% maximum TTC Part ID : 0,75% maximum TTC Part E : 0,50% maximum TTC
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif Net	0,15% maximum TTC
Frais Indirects Maximum	Actif Net	Non significatif
Commissions de mouvement	Prélèvement à chaque transaction	Société de gestion : Néant Dépositaire : Néant
Commission de surperformance*	Actif Net	10% de la surperformance du fonds par rapport à son indicateur de référence 50% FTSE EPRA/NAREIT Eurozone Total Return EUR + 50% FTSE EPRA/NAREIT North America Index Net TRI EUR  Une période de rattrapage des éventuelles sous-performances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.

Aux frais mentionnés dans le tableau ci-dessus peuvent, le cas échéant s'ajouter des coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman, recouvrement impôts étrangers, ... ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action). L'information relative à ces frais est décrite ex-post dans le rapport annuel de l'OPC.

#### DESCRIPTION DE LA METHODE DE CALCUL DES FRAIS DE GESTION VARIABLES :

Conformément à la réglementation en vigueur applicable, le calcul de la commission de surperformance sera, à compter du 1er janvier 2022, sera établi comme suit :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation.

Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable au Gestionnaire.

#### Méthode de calcul :

La commission de performance du Fonds est calculée selon la méthode indiquée, c'est-à-dire par référence à un fonds indicé réalisant une performance annuelle égale à celle de son indice de référence (50% FTSE EPRA/NAREIT Eurozone Total Return EUR + 50% FTSE EPRA/NAREIT North America Index Net TRI EUR) et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel.

La performance du Fonds/fonds indicé est déterminée par rapport à son actif comptable/actif indicé après prise en compte des frais de gestion fixes et avant prise en compte de la commission de surperformance.

**Provision/Reprise de Provision:**

Dès lors que la performance du Fonds depuis le début de la période d'observation est supérieure à celle du fonds indicé, une provision de 10% de cette surperformance est constituée à chaque établissement de valeur liquidative (VL).

Dans le cas d'une sous-performance du Fonds par rapport au fonds indicé, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision (hors frais de gestion variables figés liés aux rachats et définitivement acquis à la société de gestion). Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par la société de gestion.

Toute sous-performance du fonds au dernier jour de la période d'observation de 12 mois devra être rattrapée au cours d'une période d'observation de 5 ans maximum avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

**Rattrapage des sous-performances et période de référence :**

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence (50% FTSE EPRA/NAREIT Eurozone Total Return EUR + 50% FTSE EPRA/NAREIT North America Index Net TRI EUR) et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. ».

Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

**Période d'observation :**

La commission de surperformance se calcule sur une période d'observation de 12 mois allant du 1er janvier au dernier jour de bourse du mois de décembre.

A l'issue de chaque exercice, l'un des deux cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

**Cristallisation :**

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois et coïncide avec l'exercice comptable du Fonds.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022.

Les performances passées du fonds par rapport à l'indice de référence sont indiquées sur le DICI et sur les reporting mensuels du fonds accessibles sur le site internet [www.meeschaert-am.com](http://www.meeschaert-am.com)

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Parts MAM GLOBAL PROPERTY Part C	Capitalisation	Capitalisation
Parts MAM GLOBAL PROPERTY Part E	Capitalisation	Capitalisation
Parts MAM GLOBAL PROPERTY Part IC	Capitalisation	Capitalisation

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>22 958 404,73</b>	<b>30 434 257,02</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	278 684,34	1 929 885,55
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 331 164,18	-1 939 091,02
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 319 793,78	2 019 950,18
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4 939 541,04	-1 901 983,50
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	19 486,61	109 426,50
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-181 296,36	-84 842,84
Différences de change	-246 799,51	1 095 459,62
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	5 159 029,58	-9 191 778,56
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>1 642 423,56</i>	<i>-3 516 606,02</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>3 516 606,02</i>	<i>-5 675 172,54</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-6 973,09	6 973,09
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>6 973,09</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-6 973,09</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	485 253,39	480 148,69
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>24 514 878,25</b>	<b>22 958 404,73</b>

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	524 276,20	2,14
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	524 276,20	2,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3 CHF		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	9 266 995,78	37,80	1 154 386,97	4,71	713 919,87	2,91	674 985,29	2,75
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	42 851,75	0,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	132 741,01	0,54	86 454,99	0,35	10 497,92	0,04	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Souscriptions à recevoir	1 012,26
	Coupons et dividendes en espèces	42 851,75
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>43 864,01</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	11 045,61
	Frais de gestion variable	1 865,31
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>12 910,92</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>30 953,09</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part MAM GLOBAL PROPERTY Part C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	626,8491	62 289,59
Parts rachetées durant l'exercice	-11 946,3512	-1 152 068,89
Solde net des souscriptions/rachats	-11 319,5021	-1 089 779,30
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	55 240,7757	
<b>Part MAM GLOBAL PROPERTY Part E</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 540,9753	
<b>Part MAM GLOBAL PROPERTY Part IC</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	21,5752	216 394,75
Parts rachetées durant l'exercice	-18,6931	-179 095,29
Solde net des souscriptions/rachats	2,8821	37 299,46
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	41,0480	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part MAM GLOBAL PROPERTY Part C</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part MAM GLOBAL PROPERTY Part E</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part MAM GLOBAL PROPERTY Part IC</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
<b>Parts MAM GLOBAL PROPERTY Part C</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	98 876,55
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,65
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	1 671,57
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,03
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts MAM GLOBAL PROPERTY Part E</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	36 254,19
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,22
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts MAM GLOBAL PROPERTY Part IC</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3 855,07
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	193,74
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,05
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>0,00</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	477 036,09	477 851,54
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>477 036,09</b>	<b>477 851,54</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts MAM GLOBAL PROPERTY Part C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	57 746,76	63 730,71
<b>Total</b>	<b>57 746,76</b>	<b>63 730,71</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts MAM GLOBAL PROPERTY Part E</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	412 139,50	407 416,60
<b>Total</b>	<b>412 139,50</b>	<b>407 416,60</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts MAM GLOBAL PROPERTY Part IC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	7 149,83	6 704,23
<b>Total</b>	<b>7 149,83</b>	<b>6 704,23</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2 365 989,94	1 381 192,61
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-2 365 989,94</b>	<b>1 381 192,61</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts MAM GLOBAL PROPERTY Part C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-574 247,58	387 800,32
<b>Total</b>	<b>-574 247,58</b>	<b>387 800,32</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts MAM GLOBAL PROPERTY Part E</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 748 411,06	970 917,48
<b>Total</b>	<b>-1 748 411,06</b>	<b>970 917,48</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts MAM GLOBAL PROPERTY Part IC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-43 331,30	22 474,81
<b>Total</b>	<b>-43 331,30</b>	<b>22 474,81</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>30 434 257,02</b>	<b>22 958 404,73</b>	<b>24 514 878,25</b>
<b>Parts MAM GLOBAL PROPERTY Part C en EUR</b>			
Actif net	7 554 142,58	6 410 343,46	5 893 024,49
Nombre de titres	58 554,7699	66 560,2778	55 240,7757
Valeur liquidative unitaire	129,00	96,30	106,67
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,64	5,82	-10,39
Capitalisation unitaire sur résultat	0,73	0,95	1,04
<b>Parts MAM GLOBAL PROPERTY Part E en EUR</b>			
Actif net	21 227 357,88	16 175 035,58	18 174 408,91
Nombre de titres	1 529,6964	1 540,9753	1 540,9753
Valeur liquidative unitaire	13 876,84	10 496,62	11 794,09
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	235,04	630,06	-1 134,61
Capitalisation unitaire sur résultat	231,47	264,38	267,45
<b>Parts MAM GLOBAL PROPERTY Part IC en EUR</b>			
Actif net	1 652 756,56	373 025,69	447 444,85
Nombre de titres	127,1125	38,1659	41,0480
Valeur liquidative unitaire	13 002,31	9 773,79	10 900,52
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	65,80	588,87	-1 055,62
Capitalisation unitaire sur résultat	164,20	175,66	174,18

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
INSTONE REAL ESTATE GROUP AG	EUR	57 650	420 845,00	1,71
LEG IMMOBILIEN AG	EUR	8 179	648 758,28	2,65
VONOVIA SE	EUR	29 808	850 720,32	3,47
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>1 920 323,60</b>	<b>7,83</b>
<b>ESPAGNE</b>				
INMOBILIARIA COLONIAL SOCIMI	EUR	30 000	196 500,00	0,80
MERLIN PROPERTIES SOCIMI SA	EUR	142 477	1 433 318,62	5,85
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>1 629 818,62</b>	<b>6,65</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
ALEXANDRIA RE EQS	USD	8 400	963 681,45	3,93
AMERICOLD REALTY TRUST	USD	18 242	499 715,24	2,04
APARTMENT INCOME REIT CO-W/I	USD	8 450	265 582,35	1,09
AVALONBAY COMMUNITIES	USD	6 000	1 016 579,19	4,14
BOSTON PROPERTIES INC	USD	13 000	825 529,41	3,37
CAMDEN PROPERTY PB	USD	4 593	412 704,95	1,68
COUSINS PROP - REGISTERED SHS	USD	47 000	1 035 701,36	4,23
CUBESMART	USD	4 250	178 269,23	0,73
DIGITAL REALTY TRUST	USD	3 700	450 629,86	1,83
EMPIRE STATE REALTY OP LP	USD	57 319	502 643,54	2,05
EQUITY RESIDENTIAL PROPERTIES	USD	25 000	1 383 710,41	5,64
HIGHWOOD PROPERTIES	USD	25 434	528 474,79	2,16
HUDSON PACIFIC P	USD	8 250	69 509,05	0,28
INVENTRUST PROPERTIES CORP	USD	18 600	426 537,56	1,74
KILROY REALTY	USD	1 700	61 292,31	0,25
WEYERHAEUSER CO	USD	12 000	377 592,76	1,54
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>8 998 153,46</b>	<b>36,70</b>
<b>FINLANDE</b>				
KOJAMO OYJ	EUR	85 000	1 011 500,00	4,12
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>1 011 500,00</b>	<b>4,12</b>
<b>FRANCE</b>				
ARGAN	EUR	3 560	303 312,00	1,24
CARMILA	EUR	17 308	269 658,64	1,10
GECINA NOMINATIVE	EUR	19 663	2 164 896,30	8,83
KLEPIERRE	EUR	54 108	1 335 385,44	5,44
NEXITY	EUR	5 920	99 752,00	0,41
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>4 173 004,38</b>	<b>17,02</b>
<b>ITALIE</b>				
GAROFALO HEALTH CARE SPA	EUR	9 626	44 664,64	0,19
INFR WIRE ITAL SPA	EUR	40 765	466 759,25	1,90
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>511 423,89</b>	<b>2,09</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
SHURGARD SELF STORAGE LTD	EUR	24 332	1 091 533,52	4,46
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>1 091 533,52</b>	<b>4,46</b>
<b>MEXIQUE</b>				

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CORP INMOBILIARIA VESTA SAB	USD	7 498	268 842,32	1,10
<b>TOTAL MEXIQUE</b>			<b>268 842,32</b>	<b>1,10</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
CTP NV W/I	EUR	80 383	1 228 252,24	5,01
EUROCOMMERCIAL PROPERTIES NV	EUR	26 284	583 504,80	2,38
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>1 811 757,04</b>	<b>7,39</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
SEGRO REIT	GBP	80 000	815 971,46	3,33
TAYLOR WIMPEY	GBP	200 000	338 415,51	1,38
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>1 154 386,97</b>	<b>4,71</b>
<b>SUEDE</b>				
FASTIGHETS AB BALDER-B SHRS	SEK	41 340	266 459,70	1,08
SVENSKA CELLULOZA -B- FREE	SEK	30 000	408 525,59	1,67
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>674 985,29</b>	<b>2,75</b>
<b>SUISSE</b>				
DORMA+KABA HOLDING	CHF	500	245 140,39	1,01
PSP SWISS PROPERTY	CHF	1 500	190 496,76	0,78
SWISS PRIME SITE-REG	CHF	2 868	278 282,72	1,13
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>713 919,87</b>	<b>2,92</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>23 959 648,96</b>	<b>97,74</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>23 959 648,96</b>	<b>97,74</b>
<b>Créances</b>			<b>43 864,01</b>	<b>0,17</b>
<b>Dettes</b>			<b>-12 910,92</b>	<b>-0,05</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>524 276,20</b>	<b>2,14</b>
<b>Actif net</b>			<b>24 514 878,25</b>	<b>100,00</b>

Parts MAM GLOBAL PROPERTY Part IC	EUR	41,0480	10 900,52
Parts MAM GLOBAL PROPERTY Part E	EUR	1 540,9753	11 794,09
Parts MAM GLOBAL PROPERTY Part C	EUR	55 240,7757	106,67